



La coentreprise Pure Sunfarms d'Emerald Health Therapeutics a réalisé un chiffre d'affaires de 32 millions \$ au deuxième trimestre, une marge d'EBITDA de 78 %, un coût de production global de 0,65 \$/g et un troisième trimestre de rentabilité consécutif

Août 13, 2019

Emerald Health Therapeutics publiera ses résultats financiers du deuxième trimestre 2019 le 28 août et tiendra une conférence téléphonique le 29 août.

VICTORIA, Colombie-Britannique, 13 août 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. (« Emerald ») (TSXV: EMH, OTCQX: EMHTF) a publié des résultats financiers préliminaires non vérifiés pour le deuxième trimestre 2019 pour sa coentreprise Pure Sunfarms (PSF), détenue à 50 % et basée en Colombie-Britannique. La Société publiera ses résultats financiers complets pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2019, après clôture des marchés le mercredi 28 août 2019, et tiendra sa conférence téléphonique sur les résultats financiers du deuxième trimestre 2019 le jeudi 29 août 2019 à 10h30 HNE.

Les ventes de Pure Sunfarms ont augmenté de manière séquentielle de 125 % pour atteindre 32 millions de dollars canadiens. Le bénéfice net, qui comprend un gain net de 20 millions \$ attribuable aux changements dans l'évaluation des actifs biologiques, a dépassé 34 millions \$, soit un troisième trimestre consécutif de rentabilité. L'EBITDA s'est établi à 25 millions \$, ce qui a donné lieu à une marge d'EBITDA d'environ 78 %, et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont dépassé les 6 millions \$. L'exploitation a réalisé une marge brute d'environ 84 % avant ajustements hors caisse à la juste valeur des stocks et des actifs biologiques. Le coût de production global s'est établi à 0,65 \$ par gramme en raison de l'augmentation du volume de production et de la baisse des coûts saisonniers (par ex. l'électricité). PSF a vendu environ 8 000 kg de cannabis au deuxième trimestre, et environ 12 000 kg au premier semestre.

« Les résultats financiers du deuxième trimestre de notre coentreprise détenue à 50 %, Pure Sunfarms, reflètent la progression de notre vision et notre capacité collective à développer une exploitation de cannabis de premier plan, » a déclaré le Dr Avtar Dhillon, président exécutif du conseil d'administration et président d'Emerald. « Nous avons travaillé en étroite collaboration avec notre coentreprise partenaire afin de mettre au point une configuration d'exploitation idéale. Grâce à une optimisation en continu et à l'expansion en cours visant à doubler la production globale de Pure Sunfarms à environ 150 000 kg par an, nous prévoyons une croissance importante des flux de trésorerie liés à l'exploitation et de la valeur de cet actif pour Emerald. »

Une étape clé à venir est la modification prévue par Santé Canada de la licence de traitement accordée à Pure Sunfarms pour la première serre, D3, qui permettra à Pure Sunfarms de commencer à vendre directement des produits emballés à base de cannabis aux réseaux de distribution provinciaux. Une étape supplémentaire clé prévue d'ici à la fin de l'année est l'achèvement du centre de traitement certifié GMP de 6 000 mètres carrés, y compris l'extraction. Parallèlement à ces mesures et à l'augmentation substantielle de l'échelle de culture de la première serre D3, la conversion de la deuxième serre de Pure Sunfarms, D2, est en cours, la première récolte étant prévue à la mi-2020.

« Notre coentreprise, Pure Sunfarms, établit un précédent dans l'industrie canadienne du cannabis avec son rythme d'expansion opérationnelle, sa production à très faible coût et ses résultats financiers impressionnants malgré le fait qu'elle ait atteint sa pleine production au milieu du trimestre, » a déclaré Riaz Bandali, chef de la direction d'Emerald. « PSF est en train d'atteindre ces résultats grâce à une production efficace et de qualité à grande échelle. Bien que les ventes en gros génèrent des revenus exceptionnels, nous espérons que PSF obtiendra l'autorisation de Santé Canada pour vendre des produits emballés directement aux réseaux de vente provinciaux, ce qui lui permettra d'élargir son modèle commercial et sa clientèle. »

« Emerald a acheté à PSF un volume de produits suffisant pour répondre à ses besoins sur le marché récréatif et médical. Alors que nous continuons à nous concentrer sur la constitution d'un portefeuille de produits unique et sur l'augmentation de nos capacités de culture, d'emballage et d'extraction en propriété exclusive, nous saisissons l'occasion d'acheter jusqu'à 40 % de la production de Pure Sunfarms à un prix fixe, conformément à notre accord et selon nos besoins, au cours de l'année 2019. Emerald se réjouit du succès du modèle de PSF et de sa valeur en tant qu'investissement de base dans le portefeuille d'actifs opérationnels d'Emerald. »

Les résultats financiers d'Emerald pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2019, qui comprennent les résultats financiers de Pure Sunfarms à la valeur de consolidation, sont en voie d'achèvement, et seront examinés par les vérificateurs de la Société avant d'être rendus publics après clôture des marchés le mercredi 28 août 2019. La Société tiendra une conférence téléphonique le jeudi 29 août 2019 à 10h30 HNE.

Pour accéder à la diffusion audio, veuillez composer le **(866) 652-5200**, via Internet à l'adresse <https://services.choruscall.com/links/emhtf190530.html>.

Une version archivée de la présentation sera disponible pendant 90 jours dans la section « Investisseurs » du site Web d'Emerald : <https://ir.emeraldhealth.ca/events-and-presentations>.

À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur canadien licencié de produits à base de cannabis. Ses initiatives stratégiques sont axées sur le développement de produits différenciés à valeur ajoutée pour les clients à usage médical et pour adultes, soutenus par une nouvelle propriété intellectuelle, la culture à grande échelle, l'extraction et l'encapsulation de gélules, ainsi que des canaux de marketing et de distribution uniques. Les installations de Pure Sunfarms, détenues à 50 % en Colombie-Britannique, ont atteint leur production annuelle complète d'environ 75 000 kg dans les installations de leur première serre Delta 3 de 10,22 hectares (1,1 million de pieds carrés). Sa deuxième serre de 10,22 hectares devrait être en pleine

production d'ici la fin de l'année 2020. Les deux autres installations détenues à 100 % par Emerald, une installation de culture en serre et de transformation de haute qualité au Québec ainsi qu'une serre biologique et une installation en plein air située en Colombie-Britannique, sont en phase finale de construction et s'efforcent d'obtenir l'extension de leurs autorisations définitives. Emerald a également sous-traité environ 485,6 hectares (1 200 acres) de chanvre pour chaque année de 2019 à 2022 dans le but d'extraire du cannabidiol à moindre coût. Son équipe possède une grande expérience des sciences de la vie, du développement de produits, de l'agroalimentaire à grande échelle et du marketing.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.emeraldhealth.ca ou contacter :

Rob Hill, Directeur financier au
(800) 757 3536, Poste n° 5

Relations avec les investisseurs d'Emerald
(800) 757 3536 Poste n° 5
invest@emeraldhealth.ca

Mesures financières non conformes aux PCGR

Ce communiqué de presse contient des références à l'EBITDA, qui est une mesure qui ne revêt aucune des significations standardisées prescrites par les normes IFRS, et qui est par conséquent désignée comme étant une « mesure non conforme aux PCGR ». Il se peut que les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société ne soient pas comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. L'EBITDA se définit comme le « bénéfice (ou la perte) avant intérêts débiteurs, impôts, amortissements, pertes de change et l'incidence nette de la valeur des actifs biologiques sur le bénéfice ».

La Société utilise cette mesure non conforme aux PCGR parce qu'elle fournit des renseignements supplémentaires sur le rendement de l'ensemble des activités de Pure Sunfarms qui ne seraient sinon pas reflétés conformément aux IFRS.

Ni la Bourse de croissance TSX, ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assume la responsabilité du caractère adéquat ou exact du présent communiqué.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives : certaines déclarations formulées dans ce communiqué de presse, qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives et sont soumises à d'importants risques, incertitudes et hypothèses, tant généraux que spécifiques, qui donnent à penser que les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de nos attentes exprimées ou sous-entendues par lesdites déclarations prospectives. Ces déclarations incluent l'obtention des approbations réglementaires requises, les capacités de production et de transformation des diverses installations, l'agrandissement des installations, l'obtention de permis de culture supplémentaires et autres permis, la production dans diverses installations, la réception des livraisons de chanvre, la passation d'accords stratégiques, le paiement des montants dus par, et dus à Emerald, la transplantation de cultures, l'obtention des approbations municipales définitives, l'évaluation des techniques de culture et de récolte, la production de cannabis d'excellente qualité, à faible coût et à grande échelle, ainsi que les coûts de production prévus.

Nous ne pouvons pas garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront, et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes liés, entre autres, à des modifications de la législation et de la réglementation ; aux changements de gouvernement ; à l'incapacité à obtenir les approbations ou permis réglementaires ; à l'incapacité à obtenir le financement nécessaire ; aux résultats des activités de production et de vente ; aux résultats de la recherche scientifique ; aux changements réglementaires ; aux variations des prix et des coûts des intrants ; à la demande de main-d'œuvre ; à la demande de produits ; au fait de ne pas obtenir des contreparties qu'elles remplissent leurs obligations contractuelles ; ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans le formulaire d'information annuel de la Société et à d'autres documents réglementaires. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes à la date du présent communiqué. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but de fournir des informations sur les attentes et les projets actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre notre environnement d'exploitation prévu. Il est rappelé aux lecteurs que ces informations peuvent ne pas être pertinentes pour d'autres fins. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser lesdites déclarations afin de refléter de nouvelles circonstances ou événements inattendus au fur et à mesure qu'ils se produisent, sauf si cela est exigé par la loi en vigueur.



Source: Emerald Health Therapeutics Inc.